

tudes, c'était relever les erreurs de l'antiquaire lyonnais, et sans rien changer à son livre, l'élever au niveau de la science actuelle. Ainsi enrichi et complété, ce livre est appelé à rendre de très-grands et très-utiles services.

Doué d'une mémoire prodigieuse, connaissant parfaitement et ayant toujours présents à la pensée les milliers d'inscriptions que renferment les recueils, ou qu'il a découvertes lui-même, M. L. Rénier, à la vue d'un monument épigraphique inédit, se rappelle à l'instant, parmi ceux qui ont passé sous ses yeux, tout ce qui se rattache à celui qu'on lui présente. Connaissant tous les personnages dont l'épigraphie nous a conservé les noms et les titres, il rassemble, avec une admirable précision, ces documents épars et, suivant pas à pas le personnage dans le cours des charges qu'il a rempli, il a bientôt retrouvé toute son histoire.

Personne ne connaissant mieux que lui l'organisation religieuse, politique, civile ou militaire de l'époque gallo-romaine, il a jeté les plus vives lumières sur la nature des fonctions des principaux magistrats dont les charges et les dignités sont consignées sur les monuments du musée lapidaire de Lyon. L'*Allector*, l'*Inquisitor*, le *Judex arcae Galliarum* avaient été regardés jusqu'ici comme des fonctionnaires impériaux. Détruisant cette erreur, M. L. Rénier nous explique que ces fonctionnaires étaient pris dans l'assemblée des députés et nommés par elle. La perception des contributions payées par les cités des trois provinces gauloises (Lyonnaise, Aquitaine et Belgique), pour subvenir aux frais du culte de Rome et d'Auguste ou des Augustes, et à ceux de l'assemblée des députés que les cités envoyaient annuellement à Lyon pour traiter les questions relatives à ce culte (1), était confiée à trois fonctionnaires différents,

(1) Ainsi, tous les monuments portant la célèbre dédicace : *tres provin-*